

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

INSERTIONS.

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Annouces, la ligne. . . 20 c.  
Réclames, — . . . 30  
Faits divers, — . . . 75

**RÉSERVES SONT FAITES**  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR, 30 Octobre 1877.

### Élection du 28 octobre

RÉSULTATS DES BALLOTTAGES.

Les résultats des quinze ballotages donnent quatre élections aux républicains et onze aux conservateurs.

Espalion (Aveyron). — M. Baduel d'Oustrac, conservateur, élu.

Caen 2<sup>e</sup> (Calvados). — M. Joret-Desclotières, conservateur, élu.

Châteauroux 4<sup>e</sup> (Indre). — M. Charlemagne, conservateur, élu.

Nantes 2<sup>e</sup> (Loire-Inférieure). — M. Gaudin, conservateur, élu.

Château-Chinon (Nièvre). — M. le comte d'Espeuilles, conservateur, élu.

Compiègne (Oise). — M. de Cossé-Brissac, conservateur, élu.

Par 1<sup>er</sup> (Basses-Pyrénées). — M. de Luppé, conservateur, élu.

Parthenay (Deux-Sèvres). — M. Gamme, républicain, élu.

Saint-Nazaire (Loire-Inférieure). — M. Fidèle Simon, un 363, élu, contre M. de Larcinty fils, qui est battu, grâce à la trahison du candidat bonapartiste, M. Amaury Simon, cousin du républicain élu.

Baume (Doubs). — M. Estignard, conservateur, élu.

Langres (Haute-Marne). — M. Bizot de Fonteny (363) 43,004, élu, contre M. Du Breuil de Saint-Germain, 41,426.

Bergerac (Dordogne). — M. Garrigat, républicain, 8,428, élu, contre M. de Losse, 7,300.

Mauriac (Cantal). — M. Escourbanies, conservateur, 5,016, élu ; M. Durieu, républicain, 84 ; voix perdues, 4,800.

Lectoure (Gers). — M. de la Grange, conservateur, 6,392, élu ; M. Descamps, républicain, 427 ; voix perdues, 820.

Saint-Malo 2<sup>e</sup> (Ille-et-Vilaine). — M. Rouxin, conservateur, 5,558, élu ; M. Durand, républicain, 142.

Les républicains se sont abstenus dans les circonscriptions de Mauriac, de Lectoure et de Saint-Malo, où les trois candidats du parti avaient refusé de se laisser porter au second tour de scrutin, parce qu'ils contestent la régularité de la décision prise par les commissions de recensement et se prétendent élus au premier tour. C'est ce qui explique le chiffre insignifiant des suffrages donnés à chacun de ces candidats.

### Chronique générale.

Les élections de ballottage ont donné une victoire considérable aux conservateurs. Sur quinze sièges, les conservateurs en ont remporté onze. C'est une preuve éclatante que le courant conservateur devient de plus en plus fort.

Nous le répétons : le jour où un ministère résolu imposera silence aux mensonges et aux menaces de la gauche, le parti conservateur retrouvera sa force, la masse flottante des électeurs indécis reviendra à la saine appréciation des choses, et la France sera délivrée des aventures radicales.

(La Défense.)

Les deux condamnations qui ont frappé M. Gambetta ont porté leurs fruits. L'ex-dictateur a encore donné en province — à Château-Chinon, comme nous l'avons dit — une représentation au bénéfice de M. Guéin, un 363, que M. le comte d'Espeuilles avait tenu en échec au premier tour de scrutin, et il s'est montré d'une prudence extrême.

M. Gambetta ne met plus le Maréchal en demeure de se soumettre ou de se démettre, du moins il ne prononce pas cette brutale injonction ; il se contente de la laisser deviner. Quoique la forme de son discours soit peut-être plus soignée, plus modérée même, on y trouve cependant la même phraséologie banale et sonore dont sont empreints toutes ses harangues. On y reconnaît, en

outre, la prétention de l'orateur de parler, comme on dit dans son journal, « en homme de gouvernement, » mais on s'aperçoit bien vite que c'est une prétention outrée.

Si nous posions à M. Gambetta les questions suivantes :

Quel est le programme de votre République ?

Quel progrès convoitez-vous ?

Il serait bien embarrassé pour nous répondre. Et si nous pressions tous ses discours pour en faire sortir une réponse, nous n'y trouverions que du vent. En définitive, nous répétons toujours à M. Gambetta, même et surtout après le discours de Château-Chinon, ce que nous lui avons dit vingt fois :

« Vous voulez prendre la France, que prétendez-vous en faire ? »

La France a connu tous les bonheurs et toutes les libertés ; elle a eu de la gloire plus que tous les peuples de l'Europe réunis ; elle a eu de la prospérité à en vivre pendant vingt ans encore ; elle a été, en même temps, la fille aînée de l'Église et le pays où la liberté de conscience était la plus respectée ; elle a joui des libertés politiques jusqu'à la licence, jusqu'au désordre ; on ne peut rien lui promettre qu'elle n'ait eu, à moins de lui promettre l'impossible ou l'injuste.

Est-ce l'impossible que promet M. Gambetta ?

Est-ce l'injuste qu'il entend faire régner en France ?

Si c'est la gloire, la prospérité ou la liberté raisonnable qu'il prétend faire refluer chez nous, il a des exemples sur lesquels il doit s'appuyer ; mais ce n'est pas avec ces exemples qu'il soulèvera les hommes de désordre. M. Gambetta joue donc en ce moment un rôle double. Il se pose en apôtre des petits, et au fond il ne cherche que la domination.

Il nous offre sa tyrannie ; il nous promet de mettre son nom à côté de celui de la France ; il veut être à la fois Louis XIV, Napoléon et M. Thiers. Sans services personnels, sans éclat particulier, avocat sans cause, à peine Français, Génois mâtiné de

Gascon, il prétend prendre notre histoire en mains.

### Pourquoi faire ?

Il ne faut certainement pas ajouter foi à tous les projets que l'on prête à M. le duc d'Aumale, et surtout à toutes les alliances étranges qu'on l'accuse de contracter.

Quelle que soit la consistance que l'on a donnée au bruit répandu sur les démarches et les alliances recherchées par M. le duc d'Aumale, il ne faut pas regarder comme possible la prétendue trahison que l'on attribue à ce prince, ou bien certaines rencontres avec M. Gambetta.

Il ne faut point s'étonner de voir des nouvelles de ce genre circuler avec autant de rapidité. La curiosité publique est avide de nouvelles au milieu de la crise que nous traversons. Mais cependant on aura quelque peine à faire croire que M. Gambetta voudrait proclamer, comme Lafayette, que M. le duc d'Aumale est la MEILLEURE DES RÉPUBLICAINS.

Les journaux de Lille annoncent qu'une douzaine d'étrangers, tous condamnés libérés, ont été conduits jeudi à la frontière, en vertu d'arrêtés d'expulsion.

Quelques journaux étrangers ont fait courir le bruit que l'on songerait à retarder d'un an l'Exposition de 1878 ; cet ajournement serait motivé par un prétendu retard des travaux du Champ-de-Mars et du Trocadéro.

Nous pouvons affirmer qu'il n'est nullement question de reculer la date d'ouverture de l'Exposition. Les travaux de construction sont assez avancés pour que les exposants soient dès maintenant à même de prendre possession des emplacements qui leur sont assignés, ce qu'ils n'ont pu faire que deux mois plus tard, lors de l'Exposition de 1867.

### Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## MADAME DE VAUPLAISANT

(Suite.)

III.

Cependant l'automne était arrivé. Un soleil éclatant embrasait toutes les vitres de Vauplaisant, mettant des paillettes à la pointe des grilles dorées, donnant aux moulières contournées un relief puissant, et rendait la vie aux plantes d'arrière-saison qui foisonnaient le long de la façade.

Les oiseaux chantaient comme au printemps ; seulement, de temps à autre, une feuille rougie par le froid piquant de la nuit se détachait lentement, tournait sur elle-même et se posait doucement sur le sable.

Martou fredonnait à un œil-de-bœuf des manières.

L'air sifflait comme un merle joyeux, en fourrant le métal des harnais.

Monsieur lui-même, qui était loin d'être un virtuose, attiré au dehors par ce joyeux soleil, chantait à demi-voix, le long du corridor, un des airs

de Richard Cœur-de-Lion, le nouvel opéra de Grétry.

Mais à peine arriva-t-il à la porte, qu'il cessa de chanter et recula d'un pas.

Madame était là, debout, effeuillant d'un air maussade les pétales d'une pauvre petite fleur.

Elle était venue étaler au soleil sa toilette et son ennui, et méditer cette pensée qui lui revenait sans cesse et qui lui ravageait le cœur : L'automne, si éclatant qu'il puisse être, ne saurait, en aucune façon être comparé au Printemps.

Quand elle vit le mouvement de son mari, elle lui dit d'un ton sec :

— Sans doute je vous fais peur ?

— Peur ! oh ! pouvez-vous le croire ?

Et il faisait un effort pour sourire.

— Non, dites-moi franchement que je vous fais peur. Je vois ce que vous pensez. Ayez le courage, vous aussi, de me dire que je suis... (Elle allait dire : une vieille femme, mais le mot était si effrayant qu'elle n'osa le prononcer ; elle y substitua le mot laideron.)

— Oh ! ma chère, y pensez-vous ? une laideron ! vous ! Mais consultez donc seulement votre miroir !

Hélas ! elle l'avait consulté, et il lui avait dit qu'elle était encore belle ; mais que ses yeux étaient moins vifs qu'autrefois, son nez moins fin, son sourire moins gai, son menton moins délicat. Il lui avait même montré tout près de la tempe

gauche cette terrible petite chose qu'on appelle la première ride. Il lui avait dit nettement que le chevalier de Bellaigue avait raison ; que le printemps était passé, que l'automne était venu, l'automne qui est si près de l'hiver !

Pour toute réponse, madame, avec un grand bruit d'étoffes froissées et un air de reine outragée, passa devant monsieur, qui n'eut que le temps de se faire tout petit le long du mur ; et elle entra dans ses appartements.

IV.

L'ennui qui débordait du cœur de madame commença à retomber en une petite pluie fine et persistante sur tous ceux qui l'entouraient.

Le poète sans éditeur perdit si complètement la tête qu'il partit pour la Louisiane, avec une petite pacotille de verroterie.

L'effeur fut atteint d'une calvitie précoce qu'il fut tout heureux de cacher sous la perruque des valets de grande maison.

Martou, quoiqu'elle fût, ou peut-être parce qu'elle était au printemps de la vie, devint, à force de rebuffades, positivement acariâtre.

Quant à monsieur, excédé par les railleries continuelles que lui attirait son goût pour les vieilles médailles, il prit sa collection en horreur. Il eut du moins la consolation de la revendre fort cher, et de faire imprimer, en tête du catalogue de

vente, composé par le célèbre Basan, les armoiries qu'il s'était récemment octroyées.

Mais alors, ne sachant plus que faire, et ayant quelque part où dire que le goût des livres est un goût distingué, il se fit bibliomane. C'est-à-dire qu'en peu de temps il encombra sa maison d'éditions rares et de reliures coûteuses.

Madame, cependant, pour tuer le temps, se passa la fantaisie d'avoir un coureur nègre tout habillé de blanc, deux heiduques tout ruisselants de dorures, une demi-douzaine de perroquets de tout plumage et de tout langage, et un singe d'Amérique. Puis, elle donna dans la bergerade et se fit construire une lagerie sur le modèle de la lagerie de Trianon.

Mais quand elle fut fatiguée de traire des vaches, de voir lever l'aurore, de boire du lait chaud, de fabriquer des fromages non comestibles et du beurre détestable que chacun était tenu de trouver excellent, elle retomba dans un état pire que le premier.

Comme un malade dont l'état est désespéré finit par recourir aux empiriques et aux remèdes violents, il lui vint en tête d'essayer de la lecture.

Un jour, que la vieille comtesse de Chancenuille avait parlé devant elle, avec éloge, des œuvres de M<sup>lle</sup> la marquise de Lambert, elle fit demander le livre à son mari, qui fut tout heureux et tout fier d'être enfin utile à quelque chose.

(A suivre.)

On nous assure de source autorisée, dit la *Correspondance universelle*, que si la majorité refusait de voter le budget et mettait à exécution le projet d'invalidation des élections de la minorité, le gouvernement a prévu le cas et qu'il tient à sa disposition une solution toute prête.

M. Rouher, très-souffrant en ce moment, ne pourra être présent à l'ouverture de l'Assemblée législative.

Nous apprenons que c'est M. Haussmann qui sera chargé d'y représenter le groupe de l'appel au peuple.

Le conseil d'amirauté vient de mettre à l'ordre du jour de ses travaux l'examen d'un plan d'organisation générale de la défense de nos ports et rades de guerre pour les engins sous-marins.

ILS N'ONT JAMAIS CHANGÉ!

Paris-Journal continue de feuilleter les écrits de M. Emile de Girardin. Il dédie au journal la France la nouvelle citation suivante: « J'ai constamment devant les yeux ces mots écrits en lettres rouges de sang: LA FRANCE DIVISÉE! »

« Mes regards ne peuvent s'en détacher. »

« Je n'ai d'idolâtrie pour aucune forme de gouvernement. »

« Avant tout et par-dessus tout, je suis Français. Si j'apercevais une forme républicaine qui pût mettre fin à nos funestes divisions, je me rallierais à elle sans hésiter un seul instant; mais, cette forme, je ne l'aperçois pas. »

« C'est pourquoi, existant, le SEPTENNAT N'A PAS DE PARTISAN PLUS SINCÈRE QUE MOI. » (EMILE DE GIRARDIN. — Questions de mon temps, page 22 du volume paru en 1876.)

Nous lisons dans l'*Ordre et la Liberté*, de Caen:

Nous extrayons d'une lettre particulière l'appréciation suivante que porte son auteur, un conservateur anglais, sur le résultat des élections du 14 octobre:

« ... Ainsi que tous ceux qui aiment la France et qui voudraient la voir calme et prospère, j'attendais avec inquiétude le résultat des élections du 14. »

« Il faut bien le dire, la presse anglaise, à son grand déshonneur, a l'infamie de venir en aide aux communards de France. »

« Le *Times* est, sans contredit, le porte-voix des francs-maçons du continent. »

« Je ne conçois pas que le gouvernement français ne défende pas l'entrée de la frontière à ces journaux étrangers qui viennent chaque jour attaquer ce gouvernement lui-même, le clergé, et tous les grands intérêts sociaux. Il n'y a pas un pays en Europe où cela soit permis. »

« Si un journal français publiait des articles contre notre Reine, la constitution du pays, ou l'Eglise établie, voire même contre les sectes dissidentes, ce journal ne serait assurément pas toléré. La seule institution de ce pays-ci qu'il soit permis d'attaquer impunément, c'est l'Eglise catholique. Les journaux étrangers ou anglais qui se livrent contre elle à ces exploits, sont sûrs de récolter non-seulement des louanges, mais du profit. »

« Ne pourrait-on pas trouver le moyen d'empêcher cet infâme commerce, par lequel la France est envahie par des articles incendiaires rédigés à Londres, et cela souvent grâce à la plume de gens qui ne voudraient pour la plupart, à aucun prix, chez eux, de cette révolution qu'ils viennent quotidiennement prêcher et prôner aux autres nations? » R. B.

» Kensington, 18 octobre 1877. »

### TRAITÉ D'ARMISTICE

ENTRE LA RUSSIE ET LA TURQUIE.

Les négociations d'armistice interrompues pendant quelques jours viennent d'être sérieusement reprises. Les principales conditions de la suspension d'armes pendant

tout l'hiver sont déjà arrêtées, et nous sommes en mesure de donner le sens exact, sinon le texte littéral de tous les articles du traité.

Au nom du Dieu très-miséricordieux,

LEURS MAJESTÉS, etc.,

représentées par leurs plénipotentiaires,

Ont arrêté les articles suivants:

Art. 1<sup>er</sup>. — L'armistice commencera du jour de la signature par les plénipotentiaires, pour finir le 1<sup>er</sup> avril 1878.

Art. 2. — Les Russes se retireront sur la gauche au delà de la rivière de la Jantra, et, sur la droite, au delà de la rivière de l'Osma.

Art. 3. — Les Turcs se retireront d'un côté au delà du Lom blanc, et, de l'autre, derrière leur position de Plewna.

Art. 4. — Aucune des deux armées ne pourra construire des travaux sur ses lignes d'occupation. Elles ne pourront franchir, jusqu'au 1<sup>er</sup> avril prochain, les limites indiquées. Toutefois, les Turcs se réservent de recouvrer les impôts entre la Jantra et le Lom.

Art. 5. — Les troupes irrégulières turques et les Cosaques resteront cantonnés derrière les armées régulières.

Art. 6. — Les mahométans chassés des divers pays occupés actuellement par les Russes pourront être rapatriés.

Art. 7. — Pendant l'armistice, les Russes ne pourront construire aucune voie ferrée en Bulgarie.

Tous ces articles paraissent devoir être acceptés de part et d'autre. Mais c'est l'article 8 qui est l'objet de sérieuses discussions, et cependant il y a lieu d'espérer que l'on pourra trouver un moyen de conciliation.

L'art. 8 proposé par Constantinople demande que cet armistice ne doit s'appliquer qu'aux Russes et aux Turcs et que, pour ce qui regarde la Roumanie et le Montenegro, la Turquie devrait s'entendre directement avec ces deux Etats.

L'article 8, présenté par la Russie, porte que le Montenegro sera compris dans l'armistice et que tous les pays conquis par lui resteront, pendant toute la durée de l'armistice, sous sa domination, tandis que les armées turques, dans le Montenegro, devront se retirer du territoire qu'elles occupent actuellement.

Pour ce qui regarde la Roumanie, la Russie demande que les conditions de l'armistice soient réglées entre le prince Charles, la Turquie et la Russie.

### Chronique Locale et de l'Ouest.

Les élections pour le renouvellement triennal des conseils départementaux, qui auront lieu dimanche prochain 4 novembre, empruntent aux circonstances une importance capitale qui n'échappera à personne. Comment en serait-il autrement?

Les conseillers départementaux n'ont jamais été plus nécessaires. Véritables représentants des intérêts locaux, ils ont toujours eu à cœur d'écarter toutes questions politiques qui pourraient troubler l'examen sérieux des affaires soumises à leurs appréciations.

Dieu merci, une loi sage et tutélaire les a, jusqu'ici, protégés contre les excitations et les entraînements de la gauche, et pendant qu'à la Chambre dissoute on délaissait les intérêts du pays pour se livrer à de vaines et stériles discussions, les conseils départementaux se faisaient remarquer par l'intelligence et la sagesse de leurs décisions.

Doit-on en conclure que les électeurs doivent rester indifférents aux affaires générales en présence du conflit qui menace de se continuer entre le pouvoir exécutif et le Sénat, d'un côté, et la nouvelle Chambre d'un autre côté?

A notre avis, cela est impossible, et nous ajouterons qu'au milieu des périls d'une semblable situation, le devoir des électeurs est tout tracé.

Avant les élections législatives, nous les invitons tous à voter; nous leur disions que c'était une obligation.

Aujourd'hui, nous insistons plus que jamais auprès d'eux, et comme il s'agit de fortifier l'autorité, vivement attaquée par le radicalisme, et d'augmenter les forces de la majorité conservatrice au Sénat, les électeurs ne peuvent pas hésiter et encore moins s'abstenir.

S'ils sont assurés que des conservateurs imprimeront une bonne direction aux affaires qui les touchent de près, nous ne devons pas leur laisser ignorer qu'en donnant leurs voix aux candidats conservateurs ils serviront à la fois leurs intérêts et la cause de l'ordre.

La cause de l'ordre, parce qu'en votant pour nos candidats, ils voteront en même temps pour les sénateurs, ceux-là devant reporter leurs suffrages, en vertu de la Constitution du 24 février 1875, sur les sénateurs.

Les électeurs de Maine-et-Loire n'oublieront pas que MM. A. Joubert, le général d'Andigné et Le Guay sont compris dans la série B, parmi les sénateurs sortants en 1879.

Il est aussi de notre devoir de les prévenir que sur les 75 sénateurs de la série B, 55 appartiennent à la droite, et qu'il y a lieu, dès maintenant, de se préoccuper de leur réélection.

Que les électeurs y songent sérieusement s'ils veulent avoir un contre-poids sérieux et efficace vis-à-vis de la Chambre des députés; s'ils désirent empêcher ses empiétements et arrêter ses projets, il faut qu'ils acceptent avec résolution la lutte électorale.

### ELECTION AU CONSEIL GÉNÉRAL.

M. E. Thoreau, ancien président du Tribunal de commerce de Saumur, membre de la Chambre de commerce d'Angers, candidat au Conseil général pour le canton Nord-Ouest de Saumur, adresse aux électeurs la circulaire suivante:

« Messieurs et chers concitoyens,

« Vivement sollicité par un grand nombre d'électeurs à me présenter au Conseil général, je n'ai pu, dans les circonstances difficiles que nous traversons, refuser le concours qui m'était demandé avec tant d'insistance.

« Négociant en grains à Saumur depuis 25 ans, né dans le canton Nord-Ouest même, où est toujours fixé mon principal établissement industriel, vous me connaissez personnellement presque tous, et je ne crois pas avoir besoin de vous exposer ici quels sont mes titres à votre confiance.

« Vous m'avez tous vu travailler sans relâche à développer et à étendre le commerce et l'industrie de notre contrée, et à faire apprécier, jusque dans les pays les plus éloignés, les diverses productions de notre riche Vallée de la Loire.

« En qualité de membre de la Chambre de commerce d'Angers et de président du Tribunal de commerce de Saumur, j'ai eu depuis plusieurs années à étudier presque toutes les questions qui sont du domaine du Conseil général.

« Deux entr'autres méritent une attention spéciale:

« La canalisation des rivières qui pourrait rendre à notre marine expirante la splendeur que nous lui avons connue autrefois;

« L'établissement d'un pont sur la Loire permettant aux chemins de fer de Vendée d'atteindre La Flèche et Le Mans en traversant la Vallée.

« Si je sollicite aujourd'hui vos suffrages, je ne vous le dissimulerai pas, mes chers concitoyens, c'est avec le désir de m'occuper sérieusement, non-seulement des affaires générales intéressant le canton, mais surtout des deux questions que je vous ai indiquées et qui me semblent capitales pour notre pays.

» ERNEST THOREAU.

» Négociant à Saumur, ancien président du Tribunal de commerce de Saumur.

» Saumur, 28 octobre 1877. »

### ELECTION AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT.

M. Lehoux, conseiller sortant au Conseil d'arrondissement pour le canton Nord-Est de Saumur, s'étant retiré pour raisons particulières, des démarches pressantes ont été faites auprès de M. Bizoullier, maire d'Allennes, pour remplacer M. Lehoux. L'honorable maire d'Allennes a bien voulu accepter et a adressé aux électeurs la circulaire suivante:

« Messieurs,

« Je viens, d'après l'avis de plusieurs personnes très-honorables, poser ma candidature au Conseil d'arrondissement. Le désir d'être utile à tous mes concitoyens est le seul motif qui me fait avoir l'honneur de solliciter vos suffrages. En conséquence, Messieurs, si vous me nommez, vous pouvez être persuadés que je ferai tous mes efforts pour atteindre ce but.

» BIZOULLIER-MOTREUIL,  
» Maire d'Allennes. »

Les élections pour le renouvellement des conseils municipaux seraient faites, dit-on, au 2 décembre.

Angers. — On lit dans le *Patriote*:

« La rumeur publique nous apprend que M. Allard, demeurant rue du Cornet, vient de mourir des suites de blessures qu'il a reçues dimanche soir dans une rixe, nous dit-on.

« Nous attendrons que la justice ait terminé ses investigations pour donner à nos lecteurs de plus amples renseignements sur cette affaire. »

Saint-Nazaire. — L'entente brusquement établie à la veille de l'élection entre M. Fidèle Simon, républicain radical, et son cousin, M. Amaury Simon, bonapartiste, malgré les engagements pris, a donné la majorité à M. Fidèle Simon.

Nous constatons le fait inouï de cette manœuvre, pratiquée contre la candidature de M. Jules de Lareinty, et nous laissons aux honnêtes gens le soin de l'apprécier et de la qualifier comme elle le mérite.

Au premier tour, M. Amaury Simon, bonapartiste, avait obtenu 4,229 voix; M. Fidèle Simon, républicain radical, 5,748; M. de Lareinty, monarchiste, 6,358.

Au scrutin de ballottage de dimanche, c'est tout au plus si M. de Lareinty a réuni autour de sa candidature 4,000 voix de M. Amaury Simon, de l'appel au peuple, pendant que les 3,000 autres allaient assurer le succès du candidat républicain. Ces chiffres parlent.

Les pièces d'argent frappées par le gouvernement suisse, de 1860 à 1863 inclusivement, doivent, d'après la convention monétaire du 23 décembre 1865, cesser d'avoir cours à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1878.

Le public est informé que, jusqu'à cette époque, les pièces de cette nature continueront à être reçues dans toutes les caisses de l'Etat et pourront même y être échangées contre d'autres espèces, mais seulement à la caisse centrale du Trésor public à Paris, et aux caisses des trésoriers généraux, receveurs particuliers et percepteurs dans les départements.

Après le 31 décembre prochain, les pièces suisses, aux millésimes indiqués ci-dessus, n'ayant plus cours légal, seront, en conséquence, refusées par toutes les caisses publiques.

### Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 28 octobre 1877.

Versements de 86 déposants (17 nouveaux), 9,379 fr. 78 c.

Remboursements, 14,438 fr. 14 c.

### Faits divers.

Pomaré, reine de Taïti, est morte subitement le 17 septembre. Elle descendait d'un chef du même nom qui, par la conquête, devint souverain de tout l'archipel des Amis.

C'est sous le règne de la reine Pomaré que le contre-amiral Abel du Petit-Thouars prit possession de l'archipel au nom de la France, prise de possession qui se transforma en un protectorat français, la reine restant sur le trône. Longtemps avant cet événement, la famille royale et la population de Taïti avaient été converties au protestantisme.

La reine Pomaré laisse pour héritier son fils, le prince Orsiéné, qui a été proclamé roi. La tranquillité est parfaite à Taïti.

L'Espérance du peuple, de Nantes, dit que le nouveau roi de Taïti, fils de la reine Pomaré, est un ancien élève du pensionnat de Notre-Dame de Toutes-Aides, près Nantes.

Le même journal ajoute:

« On nous apprend que trois anciens élèves du même établissement, condisciples du nouveau souverain, sont aujourd'hui rois respectivement dans les îles de l'Océanie. Parmi eux se trouve le célèbre Pafotu IV, fils de eux se trouve le célèbre Pafotu IV, fils de eux se trouve le célèbre Pafotu IV, fils de eux se trouve le célèbre Pafotu IV, fils de eux se trouve le célèbre Pafotu IV, fils de eux se trouve le célèbre Pafotu III, roi de Réva-Vahé. Ce prince fut visité en 1874 par la corvette le *Lherminier*, à bord de laquelle se trouvait notre compa-

triolo, M. René de la Jaille, lieutenant de vaisseau.

### LE MARIAGE DE GARIBALDI.

On avait annoncé que Garibaldi viendrait passer l'hiver sur les rives du Lac-Majeur. La nouvelle ne se confirme pas. Le général ne viendra pas non plus à Rome. Il serait, en mauvais termes avec le ministre, voici pourquoi :

Garibaldi voudrait épouser sa gouvernante et légitimer ainsi les enfants qu'il a eus d'elle, mais il eut en 1866 la faiblesse d'épouser, à la hâte, entre deux batailles, une Milanais follement éprise de lui, qu'il dut congédier dès le lendemain. Or ce mariage n'en existe pas moins, et la Milanais se pavane sous le titre de « signora Garibaldi ». Le général demande l'annulation de ce mariage. Le garde des sceaux, qui est d'avis-que la validité du mariage est inattaquable, et la plupart des autres ministres, conseillent à Garibaldi de ne pas faire d'escalandre. *Inde ira à Caprera.*

### Dernières Nouvelles.

Bucharest, 29 octobre.

Depuis trois jours le canon ne cesse de se faire entendre du côté de Roustchouk et de Silistrie. Cet échange de feu d'artillerie, sans produire de part et d'autre de grands résultats, maintient sur le qui-vive les deux partis belligérants et les empêche de distraire une partie de leurs forces pour les porter sur un autre point.

Devant Plewna, les mortiers russes ont encore fait sauter un magasin à poudre dans une redoute placée en avant de celle que les Roumains attaquent directement.

Attendez-vous sous peu de jours à des événements graves de ce côté. Cette fois, rien ne sera laissé au hasard, mais tout fait pressentir que le moment suprême approche.

Le temps s'est mis au beau depuis quelques jours, et les chaussées des routes sont

plus fermes. Les Russes profitent de cet état de choses pour activer l'arrivée de leurs canons, afin de compléter leurs approvisionnements de toutes sortes.

Parodim, 29 octobre.

Hier, les Russes ont attaqué et pris Télioh (sur la route de Plewna à Orchanie).

Ils ont fait prisonniers 8 tabors, un pacha et plusieurs officiers, et se sont emparés de 3 canons.

Pour les articles non signés : P. GODET.

### Chronique Financière.

Bourse du 29 octobre 1877.

Il n'y a aucune prévision à formuler sur l'étendue possible du mouvement de hausse de nos rentes; ce mouvement est dû exclusivement à la situation de place et personne ne saurait indiquer avec exactitude l'importance des besoins de rentes de la spéculation. Chaque jour augmente la difficulté de la situation des vendeurs à découvrir. On fait subir un déport de 0,05 à 0,06 centimes à ceux qui persistent à conserver leur position et en même temps on raréfie le titre et on élève les cours au moyen d'achats au comptant. Les recettes générales ont demandé 9,460 fr. de rentes 3 0/0 et 76,000 fr. de rentes 5 0/0. De 70.52 1/2 et 106.85, cours d'ouverture, nos fonds publics se sont élevés jusqu'à 70.75 et 107.07 1/2, la clôture s'est faite en réaction sur les plus hauts cours à 70.70 et à 106.92 1/2. Les Bourses étrangères étaient plus faibles, le langage des journaux russes semble éloigner la prochaine médiation ou même d'un armistice. Le 5 0/0 italien est parvenu à revoir le cours de 72. Les valeurs égyptiennes étaient faibles comme d'habitude. Un article du *Journal des Débats* établissant, avec des chiffres, qu'aux cours actuels le portefeuille égyptien du Crédit foncier le constitue en perte de 89,000,000, a vivement ému le public.

(Correspondance universelle.)

### CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (17<sup>e</sup> ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.

Les demandes doivent être adressées à MM. RAYOU et C<sup>o</sup>, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

### Injection Brou et Capsules Ricord

(Voir aux annonces.)

### Rob Boyveau-Laffeteur. — Sirop végétal dépuratif. (Voir aux annonces.)

Refusez les contrefaçons. — N'acceptez que nos boîtes en ferblanc, avec la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*, sur les étiquettes.

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

## REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os; elle rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant, combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consommation), dardres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, déperissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydrophilie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse.

Egalement préférable au lait, à la panade et à la nourrice, elle est, pour élever les enfants, par excellence, le seul aliment qui garantit contre tous les accidents de l'enfance.

Elle raffermie les chairs des personnes affaiblies ou boursoufflées. Quatre fois plus nutritive que la viande, sans échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. — 88,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelluard, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Cure N° 89,625.

Avignon, 18 avril 1876.

Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière Du Barry m'a guéri, à l'âge de 61 ans, d'une maladie épouvantable de vingt ans. — J'avais des oppressions les plus terribles et faiblesses à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué; la Revalescière m'en a sauvé complètement en six semaines.

BOREL, née CARRONNET, rue du Balai, 11.

Cure N° 62,476.

Sainte-Romaine-des-Iles (Saône-et-Loire). Monsieur. — Dieu soit béni, la Revalescière Du Barry a mis fin à mes dix-huit années de souffrances de l'estomac et des nerfs, de faiblesses et de sueurs nocturnes.

J. COMPARET, curé.

Certificat N° 69,719.

HYDROPHISIE, RÉTENTION. — Trois personnes en sont radicalement guéries. Pour les toux gagnées par un refroidissement, elle les arrête à la minute; pour les rétentions d'urine et les maux d'estomac, elle produit le meilleur effet et chasse la mélancolie.

LANGVIN, curé.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 21 fr.; 6 kil., 31 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les *Discuits de Revalescière* enlèvent toute irritation et toute odeur fétide en se levant ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La *Revalescière chocolatée* rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 288 tasses, 36 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco.

Le chocolat le plus pur est

### La Perfection de Chocolat Du Barry.

Prix : 1/4 kil. sans vanille, 1 fr. 90 c.; avec vanille, 2 fr. 40 c., dégagé des germes et de tout irritant, il est plus agréable, plus digeste et nutritif, sans échauffer. Il reste liquide dans la tasse, preuve de sa parfaite pureté. — Tout chocolat qui s'épaissit est falsifié d'amidon ou féculé indigeste. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean; M<sup>rs</sup> CONDORC, rue d'Orléans; M. BESSON, successeur de M. TEXIER; M. NORMANDINE, rue St-Jean; M. J. RUSSON, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C<sup>o</sup>, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris. (653)

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M<sup>rs</sup> LAUMONIER et CLOUARD notaires à Saumur.

### ADJUDICATION

En l'étude de M<sup>r</sup> LAUMONIER, le 18 novembre 1877, à midi,

### D'UNE MAISON

A Saumur, rue de Bordeaux, n° 29, comprenant : au rez-de-chaussée, vestibule, salon et cuisine; cave dessous; au premier étage et au deuxième étage, deux pièces; grenier par dessus. Parterre, cour, pompe et jardin avec bassin. Entrée en jouissance immédiate. Mise à prix : 12,000 francs. S'adresser, pour tous renseignements, aux notaires. (557)

Etude de M<sup>r</sup> ROUBINEAU, notaire à Saumur.

### ADJUDICATION

Le mercredi 31 octobre 1877, à midi. En l'étude de M<sup>r</sup> ROUBINEAU, de la MAISON où s'exploite

### L'HOTEL DU CANARD-ROUGE

Situé à Saumur, rue du Petit-Versailles, n° 12. REVENU, par bail authentique, 600 francs. Mise à prix : 9,000 francs. On adjudgera même sur une seule enchère. (555)

### À LOUER

Pour la St-Jean 1878, PORTION DE MAISON

Avec MAGASIN ET SALON, située rue du Marché-Noir, occupés actuellement par M. Favreau.

### À LOUER DE SUITE

APPARTEMENT, Rue du Petit-Maure. S'adresser à M. RIVAUD, aux bains.

DEMANDE commanditaire avec pour donner plus d'extension à une importante fabrique de province en plein rapport. (Centre industriel.) Chiffres d'affaires : 2,000,000 de francs. Bénéfice net : 150,000 fr. Agence de l'Industrie, rue Vivienne, 17, Paris.

Maison à vendre ou à louer, en totalité ou par parties, rue de la Comédie, 19. S'adresser à M<sup>rs</sup> THIRFOINE, rue d'Orléans, 85. (574)

## ROB

### BOYVEAU-LAFFETEUR

#### Médication Dépurative

Les Dépuratifs sont des médicaments qui ont la propriété d'enlever à la masse des humeurs, les principes qui en altèrent la pureté, et de les porter au dehors par quelques-uns des émonctoires naturels. Par l'administration des Dépuratifs on cherche à imiter la nature, c'est-à-dire à favoriser la manière la plus évidente, à se débarrasser des produits d'un principe morbide quelconque.

La liste des médicaments dépuratifs est considérable, mais parmi ces derniers le *Rob Boyveau-Laffeteur* a toujours été placé au premier rang, tant à cause de son efficacité constatée depuis un siècle (1778), que par sa composition exclusivement végétale.

Ce Sirop, agréable au goût, facilement supporté par les estomacs délicats, remplace avec avantage l'huile de foie de morue, le sirop antiscorbutique, les essences de saïsepareille et les préparations à base d'iode de potassium ou de mercure.

Approuvé par l'ancienne Société royale de Médecine, admis dans les hôpitaux de la Marine française dès 1788, approuvé en 1850 en Belgique pour le service sanitaire de l'armée belge, il a été en dernier lieu autorisé dans tout l'empire de Russie.

Le *Rob Boyveau-Laffeteur* est utile contre les affections de la peau, le rachitisme, les maladies dartreuses, scrofuleuses, et toutes celles qui sont liées à un vice du sang héréditaire ou acquis.

Comme dépuratif puissant, il complète les traitements commencés aux eaux minérales, détruit les accidents occasionnés par le mercure, et aide la nature à s'en débarrasser ainsi que de l'iode quand on en a trop pris.

Dépôt général du *Rob Boyveau-Laffeteur*, à Paris, rue Richer, 12.

Dans toutes les Pharmacies.

### VÉRITABLES CAPSULES RICORD

FAVROT Ces Capsules possèdent les propriétés toniques du *Goudron* jointes à l'action anti-blennorrhagique du *Copahu*. Elles ne fatiguent pas l'estomac et ne provoquent ni diarrhée ni nausées; elles constituent le médicament par excellence dans le traitement des maladies contagieuses des deux sexes, écoulements anciens ou récents, des catarrhes de la vessie et de l'incertitude d'urine. — Prix : 5 fr.

### CHLOROSE, ANÉMIE PILULES ET SIROP FAVROT

au pyrophosphate de fer et de manganèse. CE SEL NE CONSTIPE PAS Solubilité complète. — Assimilation facile. — Saveur agréable. — Pas de constipation ni d'action sur les dents. — Il contient les éléments principaux du sang et des os. — Son action est héroïque chez les enfants débiles, les convalescents, dans le traitement de l'anémie, de la chlorose, de l'aménorrhée et de la leucorrhée. — Se vend sous forme de Sirop et de Pilules. — Prix : 3 fr.

### CONSTIPATION ET MIGRAINE PILULES DU D<sup>r</sup> BONTIUS

Perfectionnées par FAVROT Purgatif sûr, inoffensif, évacuant la bile et les glaires sans constipation ultérieure; très-utile contre les affections résultant d'un état humorique du sang, les congestions cérébrales, etc.; augmentant l'appétit et régularisant les fonctions intestinales. — Prix : 2 fr.

Dépôt général : pharmacie FAVROT, 102, rue Richelieu, à Paris, et dans toutes les pharmacies.

### INJECTION BROU

Hygiénique, infaillible et préservative. Guérison prompte et sûre des écoulements récents ou chroniques et ayant résisté à toute autre médication. Guérit seule et sans rien y adjoindre; le bain préalable est le seul antiphlogistique employé. — Se vend dans toutes les bonnes pharmacies de l'univers et à Paris, chez Jules Ferré, pharmacien, 102, rue Richelieu, succ<sup>r</sup> de M. Brou.

### À LOUER

PRÉSENTMENT, MAISON DE PLAISANCE avec jardin bien arboré, à Pocé, commune de Distré, appartenant autrefois à M. Besson; MAISON D'EXPLOITATION avec terres labourables et vignes. S'adresser à M. Paul REVEAU, à Pocé.

### MAISON A. MURAY

Chemisier à Saumur, Demande de suite des ouvrières pour la fabrication de caleçons, gilets et chemises de flanelle. On se charge également de toutes les réparations, livrables dans quinze jours. (575)

### CAISSE SAUMUROISE

## L. LE BRAS, BANQUIER

18, Rue Beaupaire, à Saumur. Maison à Paris, 18, rue Richelieu.

Paiement immédiat de tous coupons, à 50 cent. par 100 francs, sans bordereau ni classement. Ordres de Bourse, 1 fr. 25 par 1,000 francs. Renseignements gratuits sur toutes les valeurs cotées ou non cotées.

## LAGALL

### DENTISTE A SAUMUR

Quai de Limoges, 70, Elève de M. Victor LANGERON, CHIRURGIEN-DENTISTE A BORDEAUX, Reçu par la Faculté de Médecine de Montpellier.

### SOINS DE BOUCHE EXCEPTIONNELS EN TOUS GENRES EXTRACTION DES DENTS

Prothèse dentaire et Redressement des Dents aux Enfants. M. LAGALL est constamment chez lui et se rend à domicile.

Le cabinet est ouvert de 7 heures du matin à 8 heures du soir, quai de Limoges, 70, à Saumur. (220)

### Commission, Consignation, Représentation.

L'Agence vinicole de la rue Royale-Saint-Honoré, n° 25 (Madelaine Paris) Agence de commission et de locations, en rapports continus avec les étrangers, maisons meublées, pensions de famille, etc., Offre à MM. les Négociants en vins et spiritueux, producteurs, bons expéditeurs, son concours actif, sérieux, avec offices de dégustations; situation exceptionnelle pour écouler leurs marchandises auprès d'une clientèle de premier ordre. (585)

### DÉLICIEUX APÉRITIF ALGÉRIEN

Tonique et Hygiénique. Supérieur à tous Bitters connus. 1<sup>re</sup> médailles à toutes les Expositions OR à PARIS, PROGRES à VIENNE. DANS TOUS LES CAFÉS. Entrepôt général à France et l'Export. BOULEVARD NATIONAL, 26 & 28, MARSILLE.

## AMER PICON

# A LA VILLE DE PARIS

PLACE SAINT-PIERRE

**Magasins de Nouveautés et de Confections, les plus vastes de SAUMUR**

**NOUVEAUTÉS POUR ROBES** : Tous les tissus connus, très-grand choix, depuis . . . **40 c.**

*Lainages unis, Popelines, Diagonales, Armures, Veloutines, Épinglés, etc.*

**CONFECTIONS POUR DAMES, WATERPROOFS.**

**CHALES TAPIS** longs et carrés.

**CHALES TARTAN, CHALES CACHEMIRE ET MÉRINOS NOIR.**

**FOURRURES**, manchons astrakan, lièvre noir, lièvre blanc, marmotte naturelle, skung naturel, vizon, d'Amérique, petit-gris, martre de France, etc.

**SOIERIES** noires et couleurs bien au-dessous du cours.

Très-grand assortiment de **PEIGNOIRS EN MOLLETON RAYÉ.**

Madapolams, Crétonnes, Toiles de coton.

Mousselines brodées et brochées pour rideaux.

Toiles de fil en tous genres, blanches, crémees et jaunes.

Linge de table damassé et uni.

Très-grand assortiment de Crétonnes imprimées pour rideaux.

Coutils pour lits, Toiles à matelas damassées et à carreaux.

Couvertures en laine et en coton pour lits.

Couvertures de chevaux, Couvertures de voyage, Couvre-pieds

**DRAPERIES NOIRES ET FANTAISIES**, unies et façonnées, pour pantalons, pardessus et costumes complets.

## MERCERIE ET BONNETERIE

Très-grand choix de Passementeries et Galons nouveaux pour garnitures de robes et vêtements de dames.

Gilets de laine et de coton, Caleçons en tous genres, Gilets de flanelle de santé, Cache-nez.

## VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS

**POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS**

Depuis l'agrandissement de la galerie spécialement destinée à la vente de cet article, nous avons considérablement augmenté nos assortiments, ce qui nous permet de pouvoir offrir en *Vêtements confectionnés pour hommes, jeunes gens et enfants*, tout ce que la mode, l'élégance et le bon goût ont créé de mieux.

**JACQUETTES** noires et fantaisies, **REDINGOTES, HABITS** noirs.

**VESTONS RATINÉ BLEU**, qualité extraordinaire, vendue jusqu'à ce jour **22 fr.** . . . . . **16 fr.**

**PANTALONS** cuir laine et Elbeuf nouveauté.

**PANTALONS** satin noir.

**GILETS** noirs et fantaisies.

**GILETS** piqué blanc.

Pardessus demi-saison, Pardessus hiver, Cabans, Robes de Chambre.

Vêtements de travail en tous genres, Vareuses, Vestes toile, Salopettes ballon, Blouses.

Chemises blanches et couleurs, Faux-Cols, Manchettes, Chemises de flanelle.

## UNIFORMES DE COLLÈGES ET PENSIONS

### PARAPLUIES

Ce rayon, malgré sa création récente, a pris dans notre maison une extension considérable, aussi nous n'avons rien négligé pour que notre assortiment soit des plus complets et les prix exceptionnels de bon marché.

### CHAPELLERIE

La quantité vraiment fabuleuse que nous vendons en chapeaux et en casquettes, nous prouve que nous n'exagérons rien en affirmant qu'à qualité égale nos prix sont bien au-dessous de ceux des maisons spéciales.